Compte rendu du Conseil d'école du 3 mars 2023

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Morange, Mme Poutignat, Mme Rosas, Mme Trincal, Mme Vanden Berghe, M. Debailleux, Mme Sakirin-Malizia
Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier
Élus locaux : Monsieur Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Blavignac, M. Manneville, Mme Villeneuve, Mme Poughon,
Enseignants : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Duranthon, Mme Faucher, M. Lafon, Mme Vindiollet, M. Delpeuch, Mme Marini, Mme Morizet et Céline Moulin (RASED)

Excusés :
Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul
Délégués de parents : Mme Gomes, Mme Ravel, Mme Duquenoy
Élus locaux : Mme Jorge, Mme Chassang
Délégués départementaux de l'éducation nationale : M Cazalbou

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1. Vote des membres du conseil d'école sur les rythmes scolaires

Dans le cadre du recueil de l'avis du conseil d'école sur les rythmes scolaires, un vote est proposé à tous les membres du conseil d'école.

Les votants sont :

- la directrice d'école,
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- un membre du RASED choisi par le conseil des Maîtres,
- le Maire, ou son représentant,
- un conseiller municipal,
- les sept représentants de parents titulaires ou leur remplaçant (Mme Poutignat, Mme Vanden Berghe, M. Debailleux, Mme Rosas, Mme Trincal, Mme Malizia, Mme Ravel est remplacée par Mme Morange)
- un Délégué Départemental de l'Education Nationale

Pour introduire le vote, la parole est donnée :

- à un membre de l'équipe municipale : Monsieur le Maire ne souhaite pas s'exprimer.

La position de la mairie est inchangée. Elle peut proposer des activités plus calmes sur la pause méridienne. C'est à étudier.

- à un représentant de parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves ont envoyé un sondage aux parents dans les cahiers et par mail.
Il y a eu 103 votants : 48% des parents sont favorables aux 4 jours et 52% des parents sont favorables aux 4 jours et demi.
Comme ils disposent de 7 voix au conseil d'école, les représentants de parents d'élèves indiquent qu'ils vont se répartir en 3 voix pour la semaine à 4 jours et 4 voix pour la semaine à quatre jours et demi, ceci afin d'être représentatif des voix exprimées par l'ensemble des parents d'élèves.
Les représentants de parents d'élèves ont relevé lors du sondage que les parents se posaient beaucoup de questions sur le maintien des TAP ou pas selon le rythme choisi. Certains ont dit que les 4 jours et demi habituaient les enfants au collège. Certains parents ne comprenaient pas le but de ce vote et ont fait parfois des remarques désobligeantes. D'autres précisent que les 4 jours et demi sont trop longs. Certains parents aimeraient connaître l'avis du corps enseignant.

- à un DDEN. Mme Charpentier ne souhaite pas s'exprimer.

- à un membre de l'équipe éducative.

Mme Morizet prend la parole :
Depuis 2019, j'ai en charge la direction de l'école de Chauriat. Cela fait 3 ans et demi que je constate des dysfonctionnements liés au choix d'organisation du temps scolaire.

J'observe depuis ma prise de poste que le sujet des rythmes malmène les relations école-mairie pourtant si importantes pour un fonctionnement optimal de l'école.

Voici les 10 points qui, selon le corps enseignant, justifient la remise en question des rythmes :

Premier point : La réduction de la fatigue des élèves grâce à :

- Un emploi du temps hebdomadaire moins chargé permettant aux élèves de se consacrer à l'école.
- Une fréquentation moins importante de la garderie par les élèves avec les après-midis plus longues.

Deuxième point : L'amélioration des capacités attentionnelles grâce à :

- La fin de l'enchaînement de temps scolaire, de temps d'activités périscolaires, de temps de garderie sans lien entre eux.
- Une meilleure disponibilité des élèves les après-midis après une pause méridienne avec activité libre.

Troisième point : l'achèvement des programmes nationaux.

- Avec la semaine à 4 jours et demi, il est difficile de finir les programmes, malgré la demi-journée supplémentaire.
- Sur une semaine à 4 jours, les 4 après-midis redeviendront des temps d'apprentissage.

Quatrième point : la prise de recul face aux études scientifiques

Ces dernières servent des réformes qui cherchent à adapter l'école à des contraintes sociales et économiques.
Les réformes se succèdent en s'appuyant sur des études scientifiques parfois contradictoires qui ont pour but de les justifier.
Depuis 2013, les capacités attentionnelles des élèves plus importantes le matin sont mises en avant pour appuyer le rythme sur 5 matinées.
Depuis cette date, les élèves de Chauriat bénéficient de 5 matinées. Pourtant, les enseignants de Chauriat alertent lors des conseils d'école sur le fait que le gain de la 5ème matinée ne permet pas de compenser la perte des capacités attentionnelles des après-midis.
En raison de l'horaire des TAP sur le midi, il y a une dichotomie entre les conclusions des recherches sur les capacités attentionnelles et la réalité dans l'école de Chauriat.

Cinquième point : La réduction de la confusion entre temps scolaire et périscolaire.

- Le temps scolaire : temps des apprentissages, acquisitions de compétences et de connaissances issus des programmes nationaux
- Le temps périscolaire : temps à vocation récréative

Les TAP ne sont pas des temps d'apprentissage pour tous les élèves puisque la présence n'est pas obligatoire.
Les TAP sont destinés à initier les enfants à des activités. Ils ne permettent pas de développer une maîtrise de l'activité (contrairement à ce qui peut être fait dans les clubs et associations sportives, les écoles de musique…)
Les TAP offrent une découverte d'activités et non un perfectionnement. Pour exemple, lors du dernier COPIL du 15 décembre 2022, M. Dildarian, précisait que les activités et jeux sportifs proposés aux élèves devaient reposer sur des règles simples pour recevoir l'adhésion des élèves. Si les jeux étaient trop complexes, les élèves n'investissaient pas l'activité.

Sixième point : La prise en compte du contexte géographique de la commune de Chauriat.

Si dans les grands centres urbains, les TAP sont consacrés à la visite gratuite de musées ou centres culturels de la ville, dans les communes périurbaines comme Chauriat, l'éloignement de ces lieux ne permet pas de s'y rendre sur le temps des TAP.

Septième point : Le dégagement d'une demi-journée supplémentaire (le mercredi matin) pour la prise des rendez-vous médicaux et paramédicaux (orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, orthodontiste…).

Nous constatons de plus en plus d'enfants avec des rendez-vous médicaux sur le temps scolaire.

Huitième point : Travailler un jour de moins par semaine contribue à réduire le coût de fonctionnement de l'école.

- Réduction de la facture énergétique (ordinateurs non-utilisés, lumières éteintes, chauffage baissé ou coupé...) dans une démarche écocitoyenne.
- La semaine de 4 jours contribue à réduire les émissions de CO_2 et l'empreinte carbone de l'école mais aussi celle des salariés qui n'utiliseront pas leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ce jour-là.

Neuvième point : la stabilité de l'équipe enseignante.

Dixième point : Une amélioration des relations Mairie-école-Parents

En éliminant les échanges consacrés aux TAP lors des conseils d'école, nous pourrions recentrer les temps de concertation autour de problématiques pédagogiques et de projets de classe innovants.

Cet argumentaire répond aussi à la demande énoncée par une représentante de parents d'élèves lors du 1er conseil d'école : « Vous, enseignants, que pensez-vous de la fatigue des élèves ? »

Les enseignants, professionnels de l'éducation, connaissent les effets néfastes de la sollicitation à outrance des enfants et de l'accélération des rythmes de vie à laquelle contribue l'organisation actuelle. Lors de la 1ère réunion de rentrée des parents des élèves de PS, je leur explique qu'un enfant doit s'ennuyer pour inventer, imaginer, découvrir le monde qui l'entoure.

Les enseignants, professionnels de l'éducation vivent l'école de l'intérieur, organise l'emploi du temps de leurs élèves en fonction de leurs rythmes et de leurs capacités attentionnelles. Aujourd'hui, les enseignants, bien qu'ils soient en désaccord avec les TAP sur le temps de midi, sont contraints d'adapter leur emploi du temps à cette organisation. Emploi du temps qui doit également tenir compte des élèves à besoins éducatifs particuliers qui ont un PPS, un PPRE, un PAP, de la présence ou non d'une AESH pour un élève en situation de handicap, de la prise en charge des élèves par le RASED.

Les enseignants, professionnels de l'éducation, mettent en garde depuis 2013 sur la mauvaise application de cette réforme telle qu'elle est mise en place à Chauriat et ils ne sont pas écoutés.
La mairie a su écouter l'équipe enseignante lorsqu'elle l'a sollicitée pour la mise en place d'un cycle piscine dès la moyenne section. La mairie a su l'écouter quand il a fallu déplacer la 7ème classe à l'étage pour une meilleure répartition des élèves par cycle dans l'école. Le dialogue est nécessaire, il permet d'avancer et de construire. Soyons écoutés.

Le projet de l'équipe enseignante de Chauriat s'appuie sur une réflexion qui tient compte de nombreux constats :

- la fatigue de l'enfant
- les capacités attentionnelles
- la nécessaire recentration de l'école sur son objectif premier : instruire les élèves en y développant des projets éducatifs de qualité, support des apprentissages.

Faire confiance aux enseignants qui sont des professionnels de l'éducation, c'est rendre la réussite scolaire des élèves au cœur des discussions.

Mme Morizet propose de réaliser un vote à bulletin secret.
Monsieur le Maire précise qu'il ne participera au vote que s'il est fait par corps :

- corps des enseignants
- corps des représentants de parents d'élèves
- corps municipal
- DDEN

Résultats des votes par corps :

	Nombre de votants	Favorable à 4 jours	Favorable à 4 jours et demi	Vote nul	Vote blanc
Corps des Enseignants	10	9	0	0	1
Corps des représentants de parents d'élèves	7	3	4	0	0
Corps municipal : 2 pour la mairie de Chauriat 2 pour la mairie de Chas	4	0	2	0	2
DDEN	1	0	0	0	1

2. Présentation du RASED

La parole est donnée à Céline Moulin, enseignante à dominante relationnelle de l'équipe du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)
Le réseau intervient sur plusieurs écoles sur le secteur de Billom et de Vertaizon, c'est un dispositif de l'éducation nationale piloté par l'inspecteur de circonscription M Champigneul.
Missions du RASED :
Le réseau intervient pour apporter des aides spécifiques et différenciées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Le réseau a pour mission d'assurer, avec les équipes pédagogiques, la prévention et la remédiation des difficultés scolaires Il accompagne aussi pour les éventuelles orientations. Il aide à la coordination des différentes partenaires auprès des élèves.
Une demande d'accompagnement est renseignée par l'enseignant de la classe dans laquelle les élèves sont scolarisés.

Constitution du RASED :

Le RASED est complet sur le secteur, il est composé :
- d'un enseignant chargé de l'aide pédagogique (ADP), Nicolas ARNAUD, qui vise l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves. Associé au parcours scolaire de l'élève ainsi que des échanges avec les représentants légaux. Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.

- d'une enseignante chargée de l'aide relationnelle (ADR), Céline MOULIN, ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

- d'une psychologue de l'éducation nationale : Florence COUYRAS à partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, elle recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur. Elle propose des entretiens et des bilans psychologiques.

Une plaquette est imprimée avec toutes les coordonnées nécessaires.

Organisation et fonctionnement :

- Les accompagnements se font à l'école sur le temps scolaire.
- Les interventions se font sous différentes formes suivant les besoins identifiés :

Pour l'enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique :
- En dehors de la classe avec un élève seul ou avec un petit groupe d'élèves.
- Dans la classe en co-intervention avec l'enseignant

Les parents sont prévenus des interventions.

Pour l'enseignante spécialisée chargée des aides à dominante relationnelle :
- En dehors de la classe en petit groupe de prévention ou de remédiation, (information aux parents)
- En individuel (après un entretien avec les parents et leur accord)
- En classe, (par exemple, proposition de dispositifs afin d'améliorer le climat scolaire)

Pour la psychologue de l'éducation nationale :
- Elle rencontre les parents et demande un accord écrit de la part des parents pour pouvoir voir l'enfant.

Remerciements :
- Le RASED remercie les enseignantes pour le travail coopératif réalisé auprès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. C'est en travail en collaboration.
- Le RASED remercie aussi la municipalité pour leur financement et les locaux. Les enseignants achètent du matériel pédagogique, des outils pour les élèves, de la documentation. La psychologue de l'éducation nationale achète des bilans, des tests, des mises à jour qui sont très coûteux.

3. **Effectifs de l'école**

a) Depuis la rentrée, Il y a eu 1 départ. Il y a donc 161 élèves inscrits.

b) Prévisions de rentrée 2023

A ce jour, nous attendons 160 élèves à la rentrée 2023 à répartir en 7 classes, soit un effectif moyen de 22,85 élèves par classe.

Section	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	23	18	24	18	22	19	17	19	160

4. **Inscriptions rentrée 2023**

Les inscriptions des nouveaux élèves débuteront à la rentrée des vacances d'avril. Les modalités d'inscription seront précisées sur les panneaux d'affichage de l'école et sur le site de la mairie de Chauriat très prochainement. (http://www.chauriat.fr/services/lecole). Les familles concernées sont invitées à prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école.

5. **Sécurité dans l'école**

L'école est exposée au risque de coulée de boue depuis le puy Pileyre situé au-dessus de l'école.
Un exercice de mise à l'abri par confinement RISQUES MAJEURS - coulée de boue a eu lieu le mercredi 14 décembre 2022.
- Déplacement des élèves de PS/MS en classe de CE1/CE2 et des élèves de MS/GS en classe de CM1 à l'étage.
- Signal donné par message SMS à tous les personnels de l'école (Enseignants, ATSEM, AESH).
- 6 classes sur les 7 se sont confinées : le personnel éducatif (enseignant, ATSEM, AESH) de la classe de GS CP n'ayant pas entendu le message, la classe ne s'est pas mise à l'abri au moment du signal.

Par ailleurs, Mme Morizet et les représentants de parents d'élèves remercient la mairie qui répond favorablement à la réalisation de travaux pour la mise en sûreté de l'école :

- Une haie a été plantée le long de la clôture rue Chantemerle,
- Un nouveau portail va être installé pour remplacer le portail en bois dans le courant de l'année 2023.
- Un visiophone est commandé. M. le Maire précise que le visiophone alertera la directrice sur son téléphone. Il n'y aura pas de gâchette électrique pour ouvrir la porte. Mme Morizet précise que le visiophone sans la gâchette électrique perd tout son sens car un membre du personnel éducatif doit se rendre au portail pour ouvrir.

Le maire fait remarquer que la sécurité incombe aussi aux enseignants. Les DDEN souhaitent être prévenus en cas de problème sur la sécurité dans l'école.

Afin d'échanger sur les travaux en cours, une réunion de travail est prévue le mercredi 5 avril en présence de Monsieur le Maire et de de M. l'Inspecteur. Lors de cette réunion, nous pourrions réfléchir à solliciter le **fond interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) qui a pour mission de prendre en charge en partie les factures des travaux.

Questions des représentants des parents d'élèves :

Serait-il possible que les 3 classes de maternelles partagent la même entrée ?

Réponse de l'équipe enseignante : Afin de rendre l'accueil des élèves de Petite Section plus sécurisé, il sera maintenu dans le gymnase. L'accès de l'école par le grand escalier n'est pas facile pour eux. Les élèves des fratries qui fréquentent plusieurs entrées sont connues des enseignants qui les attendent avant de fermer les portes.

Remarques des représentants de parents d'élèves :
Les parents observent encore le manque de civisme de certains qui se garent sur les places PMR, sur les passages piétons...

Mme Morizet propose de faire passer un mot dans les cahiers de liaison pour rappeler les usages des passages piétons et places PMR.

6. Rythmes scolaires

Vote réalisé à l'ouverture du 2ème conseil d'école.

Participation
Nombre d'inscrits 22
Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18
Taux de participation : 81,82%

Lors de la réunion du conseil d'école, en date du 3 mars 2023, 66,7% des membres sont favorables à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Le corps enseignant est favorable à 4 jours à 90%.
Le corps des représentants de parents d'élèves est favorable à 4 jours et demi à 57%.
Le corps municipal est favorable à 4 jours et demi à 100%.

Mme Morizet lit l'article de loi : Selon l'article D521-11 du code de l'éducation repris sur eduscol (https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole), « Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école diffère de celui du maire ou du président d'EPCI, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. En dernier ressort, c'est le directeur académique qui arrête l'organisation du temps scolaire des écoles concernées. »

A l'heure actuelle, quel que soit le résultat du vote, le Maire nous rappelle qu'il est le seul décisionnaire. Les rythmes resteront inchangés malgré la volonté de l'équipe enseignante.

7. Temps périscolaires

La parole est donnée à la commission école.

La prochaine réunion du COPIL aura lieu le 6 avril. Un questionnaire sera remis préalablement aux familles. Le nouveau PEDT est en cours d'écriture et doit être remis pour le 5 mai 2023.

Le coût des TAP pour la commune est de 27 000€ : Pour financer les TAP, une aide de la CAF de 17 000 € et une enveloppe municipale de 10 000€ sont attribuées.

Mme Blavignac informe qu'une personne a été recrutée 20h par semaine, ainsi une employée municipale pourra assurer les 8 heures d'accompagnement de l'élève en situation de handicap qui en a besoin sur les pauses méridiennes.

a. Les activités périscolaires

Claire Da Silva a transmis les activités pour chacune des classes du 4ème cycle :

En raison du déménagement de l'intervenant, la gravure sur bois sur bois ne sera plus proposée.

PS/MS	Garderie animée
MS/GS	Multisport/garderie animée
GS/CP	Garderie animée/Yoga/Aide aux devoirs (CP)/Cirque/Poterie/Multisport
CP/CE1	Multisport/Théâtre/Gravure sur bois/Aide aux devoirs/Garderie animée/Danse
CE1/CE2	Garderie animée/Aide aux devoirs/Escalade/Cirque/Multisport/Échecs/Théâtre
CM1	Multisport/Poterie/Garderie animée/Aide aux devoirs
CM2	Aide aux devoirs/Garderie animée/Danse/Jeu de société/Multisport

Questions des parents d'élèves :

L'aide aux devoirs est appréciée, les parents souhaiteraient qu'elle soit proposée tous les jours. Serait-il possible d'étudier cette demande ? (Possibilité de mettre du personnel communal sur les jours où il n'y a pas de bénévoles)

Réponse de la mairie
La mairie cherche d'autres bénévoles. Il n'est pas possible de détacher un employé municipal pour prendre en charge un groupe en aide aux devoirs.

Les parents demandent si une étude surveillée payante pourrait être proposée. Si oui, quel serait le tarif ?

b. La cantine

Questions des parents d'élèves :

Suite à l'augmentation des tarifs de la cantine, est-il envisagé de démarcher d'autres partenaires (école, EHPAD...)?

Réponse de la mairie
Une représentante de parents d'élèves a partagé un repas à la cantine. La qualité et le service sont corrects. Il faudrait juste prévoir quelque chose pour maintenir au chaud car les derniers servis mangent presque froid.
Il est difficile de trouver un autre prestataire, API est très compétitif.

8. Activités sportives

a) **Piscine** :

Le cycle « natation » des classes de Mme Duranthon et Mme Barraud : du jeudi 23 février au jeudi 4 mai 2023.

Nous remercions une nouvelle fois Mme Charpentier, DDEN, qui sera présente sur toute la période, les parents agréés, ainsi que les parents accompagnants. A partir du mardi 10 mai et ce jusqu'à la fin de l'année, les classes de Mme Faucher et Mme Blanc se rendront au centre aquatique tous les mardis matins.

b) Cross de l'école

Une troisième fois, pour faire suite à un cycle « course de longue durée », l'équipe enseignante souhaite mettre en place un cross avec Bernard Crespo. Cette année, les élèves de la PS jusqu'au CM2 participeront. L'APE fournira les récompenses.

Nous définirons les modalités de la course prochainement.

9. Actions mises en place : bilan et prévisions

Actions mises en place :

➢Photos de classe : la vente de celles-ci a rapporté pour la coopérative scolaire 1542,80€.

➢Noël : Nous remercions l'Association des Parents d'élèves qui a financé le spectacle « Paroles de farfelus » pour tous les élèves. Il fut présenté dans la salle des fêtes la dernière semaine avant les vacances de Noël.
Nous remercions M. Labiaule, le Père-Noël, qui est venu écouter une chanson préparée par les classes de PS, MS-GS et GS-CP, de CP-CE1 et CM1 Chaque élève a reçu un porte serviette décoré de la part des services périscolaires. Nous remercions l'APE qui a financé également en partie les cadeaux de classes.

➢ Sortie « L'arbre en hiver » à l'école des sciences de Châteauneuf les Bains pour les classes de CM1 et CM2 le lundi 26 janvier.

➢ Cinématernelle - Ecole et Cinéma :
Les classes de PS-MS, MS-GS et GS-CP ont assisté à leur 2ème séance le jeudi 23 février. Les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et de CM1 et CM2 ont assisté à leur 2ème séance le vendredi 24 février. Nous remercions la mairie qui finance le transport. Les entrées étant financées par la coopérative scolaire, une participation de 1€ fut demandée aux familles.

➢Bibliothèque : les élèves de PS, MS-GS, GS-CP et CP-CE1 se sont rendus à la bibliothèque de Chauriat les lundi 9 janvier et 27 février. Nous remercions les bénévoles qui proposent aux élèves une animation avant l'emprunt des livres.

Actions à venir :

➢ 22 mars : les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 bénéficieront de l'intervention d'étudiantes infirmières pour mener un projet sur l'alimentation.

➢ 23 mars : sortie de proximité pour les classes de PS-MS et MS-GS dans le village dans le cadre du projet sur l'eau en lien avec le SMVVA

➢ 27 mars : décoration du bloc Enedis par les CM2 avec le graffeur Mickaël Martin

➢ 31 mars : Bal d'enfants à la salle des fêtes de Chauriat

➢ Les lundi 15 mai ou 22 mai : Rando contée. Les classes de PS-MS, MS-GS, GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2 et CM1 participeront à une rando contée préparée conjointement avec Béatrice Berthet et les bénévoles de la bibliothèque. Les élèves se déplaceront dans le village pour participer à divers ateliers autour des contes et de la nature.

➢ le mardi 27 juin : Concert de « Chœur en classe » à la maison de la Culture de Clermont-Ferrand pour les classes de CP-CE1 et CM1.

10. Travaux, Aménagements intérieurs et extérieurs de l'école

Travaux intérieurs et extérieurs réalisés :
Nous remercions Monsieur le Maire, la commission école et le personnel municipal pour les travaux réalisés :

- dans la cantine : étanchéité du toit, peinture du mur abîmé dans l'un des réfectoires, carrelage près de l'issue de secours.
- préau : accès à l'eau froide dans les toilettes, installation d'un miroir dans les toilettes.

Les élèves délégués ont fait remarquer que chez les filles, il n'y avait que de l'eau froide. Ne serait-il pas possible d'avoir 2 robinets comme chez les garçons ?
La mairie précise que l'on ne peut pas mettre de robinet d'eau chaude sur le lavabo dans les toilettes des filles.

- La liste des travaux réactualisée a été envoyée ce jour à la mairie.

Travaux et nettoyage à prévoir :

- Les feuilles mortes s'amoncellent dans la cour des maternelles. Serait-il possible de les enlever ? Ce sera fait.
- La réparation de la poignée du store de Mme Blanc. (Une entreprise va faire le tour de toutes les fenêtres).
- La fresque peinte par les enfants du centre aéré est toujours dans le couloir d'accès au gymnase. Serait-il possible qu'elle soit fixée sur la barrière extérieure comme prévu ? Elle ne peut pas être mise à l'extérieur. Il faudrait la fixer en hauteur dans le couloir de la garderie.

Questions des représentants de parents d'élèves et des élèves délégués :

Où en est le projet d'aménagement des cours de récréation ?
La poursuite des aménagements de la cour de récréation : la table de ping-pong est commandée, le « banc de l'amitié » sera peint, La boîte à livres sera faite par les employés et le centre de loisirs. Le maire n'est pas favorable à l'installation du mur d'escalade pour des raisons de sécurité. Il ne sera donc pas mis en place.

L'équipe éducative (le personnel enseignant et le personnel municipal) propose des jeux et du matériel utilisables pendant les récréations et la pause méridienne. Ils sont prêtés par l'APE et achetés par la coopérative scolaire. Les caisses de rangement sont peu solides. Il va falloir les changer. La mairie demande un devis pour le remplacement des caisses de rangement.

Il faudra prévoir de repeindre au cours des prochaines vacances les limites des zones de couleur en prévoyant une largeur des tracés de 10 cm : la peinture s'efface rapidement.

Question de l'équipe enseignante :
Serait-il possible de délimiter les zones dans la cour des GS-CP-CE1 avec des peintures de couleur ?
Réponse de la mairie :
La mairie demande aux enseignants de faire passer un plan des demandes. Cela pourrait être fait en avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.50.

Présidente de conseil :	Secrétaire de séance :
Mme Morizet	Mme Blanc